



A Montauban, le 3 octobre 2025

A l'attention de M. le Recteur de l'académie de Toulouse
M. le DASEN du Tarn-et-Garonne
M. le Préfet du Tarn-et-Garonne

Objet : Mise au point et dénonciation des propos erronés et diffamatoires concernant les programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Monsieur le Recteur, Monsieur le DASEN, Monsieur le Préfet,

Les organisations syndicales représentatives FSU-SNUipp, SE-UNSA, SGEN-CFDT et SNUDI-FO, tiennent à vous alerter sur la diffusion, lors des élections législatives de 2025, d'un tract intitulé « Non à EVARS – Protégeons l'innocence de nos enfants ». Ce document, distribué dans les boîtes aux lettres des électrices et électeurs de la 1ère circonscription du Tarn-et-Garonne, contient des informations erronées, des amalgames et des accusations graves à l'encontre des programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, ainsi qu'à l'encontre des enseignant-e-s.

Les programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle sont **une obligation légale**, inscrite à l'article L.312-16 du Code de l'éducation, qui prévoit au moins trois séances annuelles dans les écoles, collèges et lycées. Leur mise en œuvre est encadrée par des textes officiels et des ressources pédagogiques validées par le ministère de l'Éducation nationale.

- **En maternelle et en élémentaire (EVAR) :** le programme porte uniquement sur la vie affective et relationnelle. **Aucune question liée à la sexualité n'est abordée.** Les objectifs sont d'apprendre aux élèves à se connaître, à respecter autrui, à prévenir les violences et à développer leur bien-être.
- **Au collège et au lycée (EVARS) :** le programme inclut, de manière adaptée à l'âge, des notions de santé, de respect, de consentement, de prévention des risques et de lutte contre les discriminations.

Le tract en question :

- **Confond délibérément** les niveaux scolaires et les contenus, en prétendant à tort que la sexualité est abordée dès la maternelle.
- **Dénature les objectifs pédagogiques** : les séances visent à prévenir les violences, à promouvoir le respect et l'égalité, et à accompagner les élèves dans leur développement affectif et social.
- **Utilise des arguments fallacieux** (« expérimentation sur les enfants », « atteinte à l'autorité parentale ») et **stigmatise les enfants en situation de handicap**, sans aucun fondement.
- **Porte atteinte** à la réputation des enseignants et à la confiance dans l'école publique.

De tels propos alimentent la défiance envers l'école, discréditent le travail pédagogique et peuvent encourager des comportements de rejet ou de violence. Ils nuisent au climat scolaire et au dialogue nécessaire entre l'école et les familles.

Nous vous demandons de :

- **Dénoncer publiquement** la désinformation contenue dans ce tract.
- **Rappeler** le cadre légal, les objectifs et les contenus réels des programmes EVAR et EVARS.
- **Engager** toute action nécessaire pour faire cesser la diffusion de ce document, qui porte atteinte à la sérénité du débat démocratique et à la mission éducative de l'école.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le recteur, Monsieur le DASEN, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

L'intersyndicale FSU-SNUipp – SE-UNSA – SGEN-CFDT – SNUDI-FO

Pour la FSU-SNUipp 82 : David Hermet, snu82@snuipp.fr

Pour le Se-UNSA 82 : Sylvie Loire, 82@se-unsas.org

Pour le Sgen-CFDT 82, Delphine Born, 82@sgen.cfdt.fr

Pour le Snudi-FO 82, Rudolphe Bekhdadi, snudi.fo82@gmail.com